

conclusions d'un rapport concernant le reversement au Trésor et blocage d'une partie de l'indemnité législative : *Anticonstitutionnalité du texte* [27 décembre 1957] (p. 5607) ; son rappel au Règlement (*Irrecevabilité et inconstitutionnalité des propositions*) (p. 5612) ; — de la proposition de loi relative au renouvellement des baux commerciaux, Art. 1^{er} : *Son amendement (Priorité de location dans l'immeuble reconstruit)* [5 février 1958] (p. 536) ; Art. 2 : *Son amendement (Fixation de l'indemnité en cas d'exercice du droit de reprise partielle par le propriétaire)* [6 février 1958] (p. 565) ; — d'interpellations relatives au bombardement de Sakiet-Sidi-Youssef : *Son ordre du jour prenant acte des déclarations du Président du Conseil et renouvelant sa confiance aux forces françaises en Algérie* [11 février 1958] (p. 680).

BESSET (M. Pierre), Député du Puy-de-Dôme (C.)

Son élection est validée [23 mai 1956] (p. 1965). = Est nommé membre : de la Commission du travail et de la sécurité sociale [31 janvier 1956] (p. 162), [4 octobre 1957] (p. 4503).

Dépôts :

Le 28 février 1956, un rapport (fait au cours de la deuxième législature) au nom de la Commission du travail et de la sécurité sociale sur la proposition de résolution (n° 7609) de M. André Mercier (Oise) et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à faire appliquer la législation et la réglementation du travail dans les hôtels, cafés, restaurants, notamment les décrets du 16 juin 1937 et du 31 décembre 1938 fixant la durée du travail dans les hôtels, cafés, restaurants et la loi du 25 février 1946 autorisant les inspecteurs du travail à interdire les heures supplémentaires en période de chômage, n° 808. — Le 28 février 1956, un rapport (fait au cours de la deuxième législature) au nom de la Commission du travail et de la sécurité sociale sur la proposition de loi de M. André Mercier (Oise) et plusieurs de ses collègues tendant à assurer aux personnels de l'industrie hôtelière le remboursement des indemnités de nourriture dues depuis le mois de septembre 1950, n° 809. — Le 28 février 1956, un rapport (fait au cours de la deuxième

législature) au nom de la Commission du travail et de la sécurité sociale sur la proposition de loi de M. André Mercier (Oise) et plusieurs de ses collègues tendant à établir le montant du salaire devant servir de base au calcul des cotisations de sécurité sociale pour les employés des hôtels, cafés, restaurants, n° 810. — Le 9 mars 1956, un rapport au nom de la Commission du travail et de la sécurité sociale sur la proposition de loi, modifiée par le Conseil de la République, relative aux personnes soumises au versement de la double cotisation d'allocation de vieillesse par la loi n° 52-709 du 10 juillet 1952 tendant à assurer la mise en œuvre du régime de l'allocation de vieillesse des personnes non salariées et la substitution de ce régime à celui de l'allocation temporaire, n° 1114. — Le 16 mars 1956, un rapport au nom de la Commission du travail et de la sécurité sociale sur le rapport fait au cours de la deuxième législature, repris le 28 février 1956, sur la proposition de loi de M. André Mercier (Oise) et plusieurs de ses collègues tendant à établir le montant du salaire devant servir de base au calcul des cotisations de sécurité sociale pour les employés des hôtels, cafés, restaurants, n° 1254. — Le 20 mars 1956, un rapport au nom de la Commission du travail et de la sécurité sociale sur le rapport fait au cours de la deuxième législature, repris le 28 février 1956 sur la proposition de résolution de M. André Mercier (Oise) et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à faire appliquer la législation et la réglementation du travail dans les hôtels, cafés, restaurants, notamment les décrets du 16 juin 1937 et du 31 décembre 1938 fixant la durée du travail dans les hôtels, cafés, restaurants et la loi du 25 février 1946 autorisant les inspecteurs du travail à interdire les heures supplémentaires en période de chômage, n° 1265. — Le 20 mars 1956, un rapport au nom de la Commission du travail et de la sécurité sociale sur le rapport fait au cours de la deuxième législature, repris le 28 février 1956, sur la proposition de loi de M. André Mercier (Oise) et plusieurs de ses collègues tendant à assurer aux personnels de l'industrie hôtelière le remboursement des indemnités de nourriture dues depuis le mois de septembre 1950, n° 1266. — Le 3 juillet 1956, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires : 1° pour faire bénéficier les chômeurs de

la réduction sur les tarifs de la S.N.C.F., accordée aux salariés pendant la période des congés payés ; 2° pour les dispenser, pendant la période des congés, du pointage auquel ils sont astreints, n° 2406. — Le 26 novembre 1956, une proposition de loi tendant à rendre effective la protection légale des délégués du personnel et des membres des comités d'entreprise dans l'accomplissement de leur mandat, n° 3333. — Le 17 décembre 1956, une proposition de loi tendant à étendre et à préciser les pouvoirs de l'expert-comptable du comité d'entreprise, n° 3591. — Le 1^{er} février 1957, une proposition de loi tendant à relever le taux de compétence en dernier ressort des conseils de prud'hommes, n° 4007 (rectifié). — Le 1^{er} février 1957, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à publier la liste des activités particulièrement pénibles ouvrant droit à la liquidation anticipée de la pension vieillesse au taux de 40 0/0 du salaire annuel de base, n° 4008. — Le 12 février 1957, un rapport au nom de la Commission du travail et de la sécurité sociale sur les propositions de loi : 1° de M. Jean Cayeux (n° 397 rectifié) tendant à modifier l'article 76 de l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945 afin de permettre l'attribution d'une pension de réversion au conjoint d'assuré social bénéficiaire d'un avantage au titre d'une législation de sécurité sociale ; 2° de MM. Morève et Leclercq (n° 1545) tendant à modifier l'article 76 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 relatif aux pensions de veuves bénéficiaires du régime de l'assurance vieillesse ; 3° de M. Gautier-Chaumet (n° 2583) tendant à modifier le deuxième alinéa de l'article 76 de l'ordonnance de 19 octobre 1945, modifié par la loi n° 48-1306 du 23 août 1948 en vue d'accorder, dans certaines conditions, une pension de réversion au conjoint survivant d'un assuré social ; 4° de M. Fernand Grenier et plusieurs de ses collègues (n° 2590) tendant à modifier certaines dispositions de l'article 76 de l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945, modifié par la loi n° 48-1306 du 23 août 1948, afin d'ouvrir droit à pension de réversion au conjoint survivant d'un assuré social décédé avant d'avoir atteint l'âge de 60 ans, n° 4082. — Le 14 mai 1957, un rapport au nom de la Commission du travail et de la sécurité sociale sur la proposition de résolution (n° 4008) de M. Besset et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à

publier la liste des activités particulièrement pénibles ouvrant droit à la liquidation anticipée de la pension vieillesse au taux de 40 0/0 du salaire annuel de base, n° 4927. — Le 5 juillet 1957, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à ne pas effectuer la fermeture prévue de 231 ateliers des centres de formation professionnelle des adultes du bâtiment, n° 5371. — Le 10 juillet 1957, un rapport au nom de la Commission du travail et de la sécurité sociale sur la proposition de loi (n° 4939) de M. Halbout tendant à permettre l'attribution de l'allocation accordée aux conjoints et veuves de salarié ayant élevé au moins cinq enfants, à certaines catégories de veuves dont le mari est décédé antérieurement au 1^{er} janvier 1955, n° 5421. — Le 10 juillet 1957, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à reviser le décret du 4 août 1935 concernant la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques, n° 5424. — Le 25 juillet 1957, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement : 1° à prendre un décret relevant le salaire minimum interprofessionnel garanti à 146 francs de l'heure ; 2° à accepter la discussion et le vote du rapport de la Commission du travail visant l'application immédiate du remboursement aux assurés sociaux de 80 0/0 au moins de leurs frais médicaux ; 3° à déposer un projet de loi relevant de 20 0/0 toutes les prestations familiales, n° 5652. — Le 8 décembre 1957, une proposition de loi tendant à modifier l'article 4 de la loi du 16 avril 1946 fixant le statut des délégués du personnel dans les entreprises, n° 6053. — Le 14 janvier 1958, un rapport au nom de la Commission du travail et de la sécurité sociale sur la proposition de résolution (n° 5981) de M. Ansart et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à fixer à 150 francs le taux horaire du salaire national minimum interprofessionnel garanti, n° 6311. — Le 4 mars 1958, une proposition de loi tendant à modifier l'article 695 du Code de la sécurité sociale afin de relever le montant des revenus au-dessous duquel ne pourra s'exercer l'action à l'égard des personnes tenues à l'obligation alimentaire instituée par les articles 205 et suivants du Code civil, n° 6779. — Le 28 mars 1958, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre les dispositions nécessaires afin de

faciliter aux citoyens italiens travaillant en France l'exercice de leur droit de vote à l'occasion des élections générales qui auront lieu prochainement en Italie, n° 7062. — Le 23 mai 1958, un rapport au nom de la Commission du travail et de la sécurité sociale sur la proposition de loi modifiée par le Conseil de la République tendant à permettre l'attribution de l'allocation accordée aux conjoints et veuves de salarié ayant élevé au moins cinq enfants; à certaines catégories de veuves dont le mari est décédé antérieurement au 1^{er} janvier 1955, n° 7193.

Interventions :

Prend part à la discussion : d'un projet de loi modifiant le régime des congés payés; Art. 4 : Amendement de M. Cormier tendant à reprendre le texte gouvernemental (Possibilité d'attribuer des congés pendant la morte-saison) [23 février 1956] (p. 465); Ses observations sur l'industrie du bâtiment (p. 465, 466); Art. 3 : Calcul de l'indemnité afférente (p. 476); — du projet de loi relatif au paiement de la journée chômée du 2 janvier (élections 1958) : Renvoi du projet de loi devant la Commission [6 mars 1956] (p. 678); Contre-projet de M. Boisdé (Mise à la charge de l'Etat des traitements et salaires payés au titre de la journée du 2 janvier 1956) [20 mars 1956] (p. 1049); — d'un projet de loi relatif à la réduction des taux d'abattement servant au calcul des prestations familiales; Article unique : Amendement de M. Coutant (Réduction d'un tiers des taux d'abattement) [6 mars 1956] (p. 693); Explications de vote, suppression totale des abattements de zone (p. 699, 700); — en deuxième lecture, d'un projet de loi relatif au fonds national de la vieillesse; Art. 1^{er} : Amendement de M. Boisdé (Création d'un fonds national de la vieillesse) [22 mars 1956] (p. 1166, 1167); — du projet de loi créant un fonds national de solidarité; Art. 6 : Son amendement fixant à 300.000 et 360.000 francs les plafonds des ressources [3 mai 1956] (p. 1700); Art. 13 : Amendement de M. Vuillien tendant à porter à 5 millions le montant des successions visées à l'article 5 de l'ordonnance du 2 février 1945 (p. 1731); — du projet de loi portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956; TRA-

VAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE, Etat A, Chap. 31-01 : Ses observations sur la politique sociale du Gouvernement : problème des congés payés, application de la semaine de quarante heures, fixation du salaire minimum, amélioration du régime de sécurité sociale et respect de la liberté syndicale [12 juin 1956] (p. 2485, 2486); Chap. 31-02 : Attribution d'une prime de rendement au personnel du Ministère du Travail (p. 2488); — de la proposition de loi relative à la suppression des « heures d'équivalence » dans les commerces non alimentaires [30 octobre 1956] (p. 4412); — du projet de LOI DE FINANCES pour 1957; Art. 14, Etat C, TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE, Titres III et IV : Formation professionnelle des adultes pour le bâtiment, notamment, recrutement de main-d'œuvre à l'étranger [29 novembre 1956] (p. 5292, 5293); Ses explications de vote (p. 5296); — du projet de loi tendant à accorder des congés d'éducation ouvrière : Question préalable opposée par M. Philippe Vayron [25 janvier 1957] (p. 324); Art. 1^{er} : Amendement de M. Leclercq prévoyant que les centres dont les stages ouvriront droit au congé devront être reconnus par le Ministre de l'Education nationale (p. 329); — d'un projet de loi relatif au règlement des conflits collectifs du travail : Etablissement des conventions collectives, procédure de médiation, rôle du Gouvernement dans les conflits du travail, application aux entreprises publiques [5 février 1957] (p. 660, 661); Art. 2 : Son amendement tendant à supprimer cet article relatif à la conciliation dans les entreprises publiques [6 février 1957] (p. 686); — en deuxième lecture; Art. 1^{er} : Amendement de M. Garet tendant à laisser au Secrétaire d'Etat au Travail et à la Sécurité sociale le soin de publier ou non le texte de la recommandation; nécessité d'une publication obligatoire, pas de méthode « à sens unique » [25 juin 1957] (p. 2934); — d'un projet de loi relatif à la modification de l'article 23 du Livre I^{er} du Code du travail; Art. 1^{er} : Amendement de M. Philippe Vayron (durée du préavis dû par le salarié démissionnaire) [7 février 1957] (p. 726); Amendement de M. Moisan (ancienneté nécessaire pour bénéficier du préavis d'un mois) (p. 729); Amendement de M. Thibaud (licenciement pour faute grave et droit au délai-congé) (p. 730); — d'un projet de loi portant prorogation du mandat des membres du Conseil économique :

Représentation des salariés, démission de M. André Ruiz sur la proposition du Président du Conseil économique [7 mars 1957] (p. 1358, 1359). — Est entendu sur les propositions de la Conférence des Présidents [21 juin 1957] (p. 2853). — Prend part à la discussion : du projet de LOI DE FINANCES pour 1958 : *Augmentation des tarifs de transports dans les villes de province ; suppression totale des abattements de zones* [17 décembre 1957] (p. 5450) ; en deuxième lecture ; Art. 3 : *Amendement de M. Ramette (prise en charge par les employeurs des augmentations des tarifs de transports)* [26 décembre 1957] (p. 5546) ; — des propositions de la Conférence des Présidents : *Projet de loi relatif au remboursement aux assurés sociaux de 80 0/0 de leurs frais d'honoraires médicaux, majoration des prestations familiales* [31 janvier 1958] (p. 438) ; — en troisième lecture, d'un projet de loi relatif à la modification de l'article 23 du Livre 1^{er} du Code du travail ; Art. 1^{er} : *Amendement de Mme Lejevre tendant à fixer à six mois le temps de présence des travailleurs dans une entreprise pour pouvoir prétendre au bénéfice d'un mois de délai-congé ; manque d'ouvriers dans l'industrie du bâtiment, revalorisation de la profession* [7 février 1958] (p. 609, 610).

BESSON (M. Robert), *Député des Landes*
(R. G. R.).

Son élection est validée [20 janvier 1956] (p. 44). — Est nommé membre : de la Commission de l'agriculture [31 janvier 1956] (p. 160), [4 octobre 1957] (p. 4502) ; de la Commission des boissons [4 octobre 1957] (p. 4502) ; du Comité de contrôle du fonds forestier national [6 mars 1956] (p. 667).

Dépôts :

Le 21 février 1956, une proposition de résolution tendant à décider la révision de l'article 8 de la Constitution pour modifier les dispositions de la procédure actuellement en vigueur concernant l'invalidation des députés dont l'élection est contestée, n° **643 rectifié**. — Le 22 février 1956, une proposition de loi ayant pour but de modifier le mode d'élection des conseils municipaux des villes de plus de

9.000 habitants, n° **704**. — Le 23 février 1956, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à mettre à la disposition des services vétérinaires les moyens financiers nécessaires pour que soit intensifiée la lutte contre la tuberculose bovine, n° **733**. — Le 24 février 1956, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi portant création d'une Caisse autonome d'assurances contre les calamités agricoles, n° **764**. — Le 23 mai 1956, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à déposer avant le 31 décembre 1956 un projet de réforme administrative sous la forme de loi-cadre, n° **1904**. — Le 29 mai 1956, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à modifier, à partir de l'exercice 1957, la présentation du budget de l'Etat de façon que seules soient financées par l'impôt les dépenses de fonctionnement des services publics et d'annuités de la dette publique, n° **1965**. — Le 1^{er} juin 1956, un rapport au nom de la Commission de l'agriculture sur la proposition de résolution (n° 733) de M. Robert Besson et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à mettre à la disposition des services vétérinaires les moyens financiers nécessaires pour que soit intensifiée la lutte contre la tuberculose bovine, n° **2032**. — Le 16 octobre 1956, un rapport au nom de la Commission de l'agriculture sur la proposition de résolution (n° 733) de M. Robert Besson et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à mettre à la disposition des services vétérinaires les moyens financiers nécessaires pour que soit intensifiée la lutte contre la tuberculose bovine, n° **2946**. — Le 7 février 1957, un rapport au nom de la Commission de l'agriculture sur la proposition de loi (n° 1760) de M. Bénard (Oise) tendant à modifier le mode de calcul des cotisations de sécurité sociale payées par les stagiaires agricoles et des indemnités auxquelles ils ont droit lorsqu'ils sont victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, n° **4064**. — Le 22 mars 1957, une proposition de loi tendant à compléter les dispositions du Code minier relatives à la redevance tréfoncière pour les gisements d'hydrocarbures liquides et gazeux, n° **4639**. — Le 19 juillet 1957, un rapport supplémentaire au nom de la Commission de l'agriculture sur la proposition de loi (n° 1760)